LE BOUSVALIEN

Sécrétariat: Avril 1980

Mme B. VERMOTE :010/ 61 15 60

Mme F. TVETER :010/ 61 36 78

Informations du CERCLE SOCIO CULTUREL de BOUSVAL

Les 3 X 20

Le 12 avril 1980 à 14 H pour les 3 X 20 et tous les isolés le "GOUTER de PRINTEMPS".

Le 24 avril 1980 la réunion habituelle l'après-midi.
Renseignements : Mme Hoyaux 010/61 32 93

o-O-o

LE LOTISSEMENT DU CHAMP ST NICOLAS. - DEFENSE de l'ENVIRONNEMENT.

Historique du Lotissement controversé.

Après la fusion des communes, s'est déroulée l'enquête publique sur le plan de secteur.

Début 1977, le Cercle Socio Culturel a convoqué les habitants de Bousval pour leur demander leur avis et connaître les modifications qu'ils souhaitaient voir apporter à ce plan. Un rapport regroupant tous les changements demandés a été remis aux autorités communales et provinciales.

Suite aux nombreuses modifications à ce plan enrégistrées à Bousval comme dans les autres village du Grand Genappe, l'échevin de l'environnement a été chargé par la Commune de présenter une synthèse de ces demandes de modification. Un rapport qui retenait la proposition des Bousvaliens de remettre le champ St Nicolas en zone agricole à intérêt paysager a été remis par l'échevin au collège échevinal et à une commission communale du plan de secteur qui était composée, rappelons-le, d'un membre de chaque parti politique. Malheureusement la Commission n'a pas jugé bon de conserver dans le rapport destiné à la Province notre proposition du Champ St Nicolas et le Conseil Communal a enteriné cette décision. Toutefois ce dernier a autorisé l'Echevin a transmettre à titre personnel à la Province en même temps que le rapport officiel de la Commune, un rapport sur certaines modifications souhaitées dont celle du Champ St Nicolas. Officiellement le champ est donc resté en zone à batir.

En 1978, une première demande de lotissement de 4 Ha est introduite. Le Conseil Communal rejette la modification de voirie qu'impliquait le lotissement après avoir reçu des avis défavorables du collège et de l'Urbanisme concernant le nombre trop élevé de lots (20) et la modification de voirie.

Par la suite une deuxième demande de lotissement est faite par le même promoteur; mais cette fois le nombre de parcelles est réduit à 12. Le Collège émet encore un avis préalable défavorable et l'Urbanisme donne un avis allant dans le même sens mais "sujet à révision".

Alors craignant d'une part de voir se dessiner une majorité de conseillers communaux favorables au lotissement car inquiets de la possibilité qu'avait le promoteur de récourir directement à la Députation provinciale et réclamer des dédommagement à la Commune et, d'autre part pensant que le lotisseur pouvait présenter un troisième projet sans modification de voirie (donc ne dépendant plus de l'autorisation du Conseil Communal mais de celle du Collège échevinal seul ou il y avait également des partisans du lotissements) l'échevin de l'environnement a préféré présenter au Collège un plan obligeant le promoteur

à se soumettre à des conditions urbanistiques très sévères avec notamment un écran d'arbres et des normes architecturales drastiques selon une étude réalisée par le bureau "Urbanisme et Architecture" de l'Université de Louvain. Cette proposition a été acceptée par le Collège et le Conseil communal.

En janvier 1979 le permis de lotir est accordé. Cependant les dispositions légales concernant l'affichage du permis sont contestées et les habitants des environs du Champ St Nicolas opposés au lotissement introduisent au mois de mars suivant un recours au Conseil d'Etat qui le prend en considération et l'étudie en ce moment.

Du nouveau en ce début 1980 , le promoteur introduit , un mardi, une nouvelle demande à l'Administration communale qui procède endéans les cinq jours, comme le prévoit la loi, à l'affichage public sans que le Collège ait pu se réunir pour traiter l'affaire, les réunions du collège se tenant habituellement les lundis.

S'agit-il bien d'une nouvelle demande ? Dans l'affirmative elle reconnaitrait implicitement le bien fondé de la requête au Conseil d'Etat. Dans la négative pourquoi un nouvel affichage public. D'après le service juridique de l'Urbanisme, il n'y a pas de nouvelle demande s'il n'y a pas de modification du permis de lotir. Or dans la demande de janvier 1980 il n'est plus question de la voirie agricole imposée au demandeur dans le permis accordé l'année dernière, Alors ?

Cette nouvelle demande a suscité les réclamations des riverains et lors d'une réunion qui eu lieu le 19 janvier dernier, soixante participants ont signé une pétition contestant la nouvelle procédure et faisant valoir que la Commune a déjà délivré un permis de lotir estimé valable.

Au moment ou nous rédigeons cet article , une réunion de concertation aura eu lieu le 11 mars à 9 H. , entre le promoteur, les opposants, et les représentants communaux.

Pendant ce temps, l'examen du plan de secteur se poursuit. La Commission provinciale a terminé l'étude des modifications qui doivent être apportées dans notre région et va remettre son avis à la Commission régionale wallonne.

Nous avons von espoir que la demande du Cercle Socio Culturel de sauvegarder le Champ St Nicolas, demande appuyée par 300 signatures sera entendue.

LA GARE DE NOIRHAT

Bien que sise sur le territoire de Court-St-Etienne, la gare faisait partie de notre village, elle a desservi Noirhat pendant un demi-siècle jusqu'au 5 octobre 1952 date à laquelle les trains de la ligne OTTIGNIES-MANAGE furent remplacés par des autobus. Elle n'aura pas vu passer les grands express tirés par de puissantes CC. Non, il s'y arrêtait de tranquilles omnibus à vapeur composés de voitures en bois où il fallait pour descendre avant d'ouvrir la portière, d'abord baisser la vitre au moyen d'une courroi en cuir et puis se pencher au dehors et dégager le loquet de sécurité. Durant le premier quart de siècle de nombreux touristes venant de Bruxelles et d'ailleurs , descendaient du train à NOIRHAT le dimanche après-midi, et s'en allaient promener autour du château de La Motte encore debout. Vous ne verrez plus la gare de Noirhat, l'Etat l'a condamnée pour vétusté (sic) et a ordonné à la SNCB sa démolition.

Bousval avait deux gares .... mais n'a aucune salle publique pour des conférences, spectacles, fêtes et expositions, tous les clubs bousvaliens, aussi bien sportifs que culturels déplorent cette lacune et constatent avec amertume que l'on dépense de l'argent pour démolir des édifices qui auraient peut-être pu servir.

Editeur responsable pour "MAINS OUVERTES" : Claire VOUSSURE, 1 Rue du Village
COURT ST ETIENNE